RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

LRV LE POIRÉ SUR VIE (85)

1	Présentation de l'activité	2	,
2	Effectif et rythme de travail	2	
3	Terrain d'implantation	2	
4	Urbanisme	4	
5	Environnement humain	4	
	5.1 Habitat	4	
	5.2 Activités		
	5.3 Etablissements recevant du public	6	,
6	Patrimoine naturel et paysage		
7	Synthèse des sensibilités du secteur	7	
8	Justification du choix du SITE ET DU DIMENSIONNEMENT DE L'INSTALLATION		
9	Protection de la qualité de l'eau		
	9.1 Alimentation en eau		
	9.2 Nature et traitement des effluents		
	9.2.1 Les eaux usées sanitaires		
	9.2.2 Les eaux pluviales		
	9.2.3 Les eaux usées industrielles		
	9.2.4 Les eaux d'incendie		
	9.3 Dispositions prises pour protéger la qualité de l'eau		
	Protection de la qualité de l'air		
	10.1 Sources d'émissions atmosphériques		
	10.2 Dispositions prises pour protéger la qualité de l'air		
	Bruit		
	11.1 Sources de bruit		
	11.2 Effets mesurés de l'activité		
	11.3 Dispositions prises pour limiter l'impact sonore de l'installation		
	Gestion des déchets		
	12.1 Déchets générés sur le site		
	12.2 Dispositions prises pour limiter la production de déchets	13	
13			
14			
15			
16			
17			
	17.3 Conclusion de l'Evaluation des Risques Sanitaires		
18			
19 20	·		
20 21	Note économique		
21 22			
,,	ALIGINAE DES UITIGUITES LETIGOTITES EL DES MEMODES UTILISEES		

1 PRESENTATION DE L'ACTIVITE

LRV est une filiale du groupe Eiffage, leader européen des concessions et du BTP, qui exerce ses activités à travers quatre branches et sept métiers :

- CONSTRUCTION : bâtiment, immobilier
- INFRASTRUCTURES : route, génie civil, métal
- ÉNERGIE : génie électrique, génie climatique, génie mécanique, automatisation de process
- CONCESSIONS ET PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ: grands ouvrages d'infrastructures autoroutières et ferroviaires, bâtiment, énergie, réseaux.

Le groupe Eiffage emploie 66 000 collaborateurs.

Implantée depuis 1928 à LA ROCHE SUR YON, l'usine de production de liants a successivement porté les noms de VIASPHALTE, LASSAILLY & BICHEBOIS, SOCIETE CHIMIQUE DE LA ROUTE, et LRV depuis 1996, avec l'intégration au groupe SCR-BEUGNET puis APPIA et EIFFAGE ROUTE.

L'usine du Poiré a été mise en service en avril 2004, en remplacement de l'ancienne usine de La Roche sur Yon, qui a été totalement démantelée.

2 EFFECTIF ET RYTHME DE TRAVAIL

La société LRV emploie 4 personnes, dont 1 administratif implanté au bureau du Pôle Industries d'EIFFAGE ROUTE OUEST, implanté à Fresney Le Puceux (14) et 3 personnes (1 responsable filiale, 1 opérateur, 1 agent de maintenance) affectées à la production.

Le rythme de l'activité varie suivant la saison :

Eté: 6h00 - 17h00,Hiver: 7h00 – 16h30.

L'usine est fermée 2 semaines en août et 2 semaines à Noël.

3 TERRAIN D'IMPLANTATION

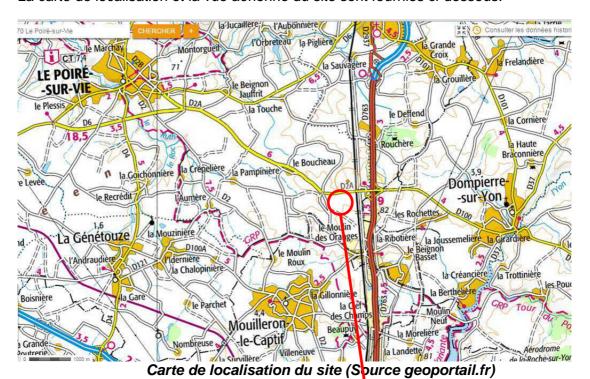
Les installations sont situées à l'adresse suivante :

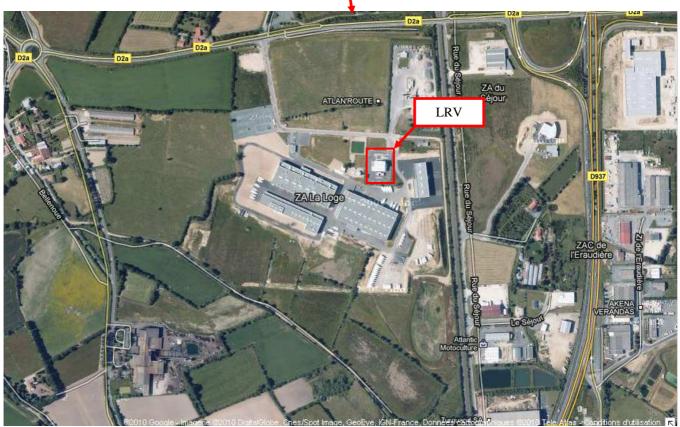
Zone d'Activités de la Loge 85170 LE POIRÉ SUR VIE

L'établissement LRV est implanté sur la zone d'activités de la Loge (commune de Le Poiré sur Vie), située à environ 6,5 km au Sud-Est du centre-ville de Le Poiré sur Vie. Les centres villes les plus proches sont ceux de Mouilleron le Captif, situé à environ 3 km au Sud-Ouest et de Dompierre sur Yon, situé à environ 4 km à l'Est.

L'accès principal à la commune du Poiré sur Vie s'effectue par la route départementale RD2A desservant aussi le site étudié

Le site dispose d'une entrée/sortie unique. Il est clos sur toute sa périphérie et maintenu fermé à clé avec télésurveillance en dehors de heures d'ouverture. La carte de localisation et la vue aérienne du site sont fournies ci-dessous.





Vue aérienne du site de 2010 (Source geoportail.fr)

4 URBANISME

Le territoire du Poiré sur Vie est couvert par un plan local d'urbanisme (PLU), approuvé le 18 janvier 2005, et dont la dernière modification a été approuvée le 29 mars 2011.

Le secteur d'implantation du site de LRV est classé en zone UE.

Cette zone comprend des terrains réservés pour **l'implantation de constructions à caractère industriel**, artisanal, commercial, de services, ou de bureaux.

Le règlement de la zone autorise l'implantation d'installations classées soumises à autorisation ou à déclaration et ne s'oppose pas au développement de l'activité concernée.

Aucune servitude d'utilité publique ne s'applique au site étudié.

Notons cependant la servitude relative à la voie ferrée longeant la ZA de la Loge, à environ 150 m à l'Est du site étudié.

5 ENVIRONNEMENT HUMAIN

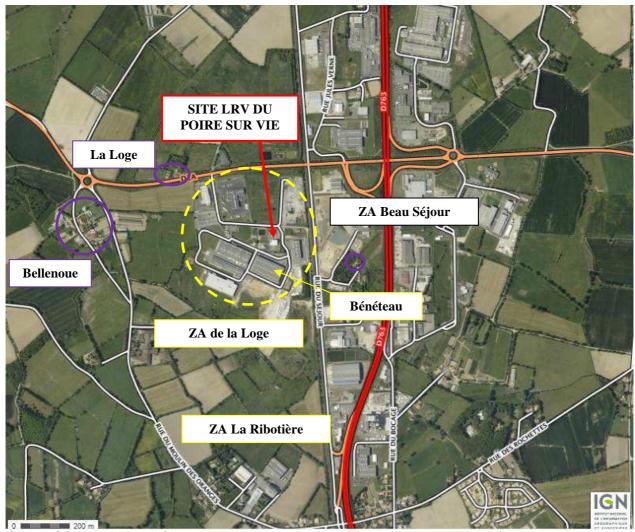
5.1 HABITAT

La commune du Poiré sur Vie compte une population de 8 466 habitants (dernier recensement 2013 source : INSEE).

Les habitations les plus proches du site étudié se trouvent (en violet sur la carte ci-dessus) :

- A 300 m à l'Est : habitation située de l'autre côté de la ZA du Séjour (habitations abondonnées).
- A 500 m au Nord-Ouest, le lieu-dit La loge, le long de la RD2A,
- A 750 m à l'Ouest, le lieu-dit Bellenoue avec un élevage avicole

La densité de population est très faible autour du site.



Source Géoportail : Vue aérienne du site et de ses abords (axes routiers, voisinage)

Environnement du site

5.2 ACTIVITES

Les entreprises implantées au voisinage immédiat du site étudié sont les suivantes :

Entreprise	Activité	Localisation	Distance par rapport aux limites de propriété	Distance entre les bâtiments
BENETEAU	Fabrication de bateaux	S et E	0	50
NISSAN SIDAN ZA de la Loge	Entretien auto moto, Garage, Concessionnaire de véhicules	NO	60 m	180 m
DIV Volkswagen Utilitaires ZA de la Loge	Distributeur, concessionnaire de véhicules utilitaires	NO	20 m	130 m
TNT ZA de la Loge	Messagerie, Fret express	NO	250 m	300 m
Atlanroute ZA de la Loge	Centrale d'enrobage	N	6 m	150 m

^{*} RD 763= ex RD 937

5.3 ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Les Etablissements Recevant du Public (ERP) les plus proches du site sont recensés dans le tableau ci-après :

Etablissement	Type*	Catégorie	Distance entre les bâtiments (m)
NISSAN SIDAN ZA de la Loge	М	5	180 m
DIV Volkswagen Utilitaire ZA de la Loge	М	5	130 m

M: Magasins de vente, centres commerciaux

6 PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGE

Aux alentours immédiat du site LRV, le paysage est caractéristique d'une zone d'activités de faible densité et faiblement urbanisée aux alentours, où prédominent infrastructures routières et espaces agricoles sur un relief peu marqué.

A l'Est, la présence de la voie ferrée, de la RD763 et de plusieurs zones d'activités (ZA Actipôle Ouest, ZA du Séjour, ZA de la Ribotière) laisse apparaitre un paysage plus urbanisé.

D'après la DREAL Pays de Loire, les zones naturelles protégées les plus proches du site LRV du Poiré sur Vie sont :

La Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) $N^{\circ}50030000$: Zone de bois et de bocage à l'Est de la Roche-sur-Yon, situé à environ 1,5 km à l'Est du site étudié

La ZNIEFF 50650000 : Vallée de la Vie et de la Micherie entre la Chapelle-Palluau et Le Poiré-sur-Vie, situé à plus de 6 km au Nord-Ouest du site étudié.

Il n'a été répertorié aucun site Natura 2000 sur le territoire communal du Poiré sur Vie et des communes limitrophes. La zone Natura 2000 la plus proche est un Site d'Importance Communautaire situé à plus de 20 km à l'Ouest du site étudié : FR5200655 : Dunes de la Sauzaie et marais du Jaunay.

Aucune zone humide opposable n'a été répertoriée sur l'emprise de la ZA de la Loge.

Le dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau de la zone d'activités, déposé en mai 2004 par VENDEE EXPANSION, et qui a fait l'objet de l'arrêté préfectoral n°04-DDAF-8114 du 3 décembre 2004, fait état de l'environnement naturel sur l'emprise de la ZA de la Loge : la zone ne présente pas d'espèces végétales protégées.

7 SYNTHESE DES SENSIBILITES DU SECTEUR

Le tableau ci-après reprend les principaux éléments de l'analyse de l'état initial du site étudié.

Urbanisme	 Terrain d'implantation situé sur la ZA de la Loge, à vocation artisanale et industrielle (Zone UE) Implantation d'ICPE soumises à autorisation autorisée Servitude liée à la voie SNCF située à 100 m à l'Est
Eau	 Bassin versant du Lay Ruisseau de l'Eraudière à 800 m, constituant l'exutoire des eaux pluviales du site, puis rejoignant l'Yon Captage d'eau potable le plus proche (captage d'eau superficielle) à 3,5 km : barrage du Moulin Papon sur l'Yon Site hors périmètre de protection de captage AEP Hydrogéologie : secteur présentant peu de ressources en eau souterraine exploitables, très dispersées, en petites nappes de faible ampleur, exploitées à titre domestique (puits)
Eléments physiques	 Géologie : granite à deux micas à grains fins Sismicité modérée (zone 3) Terrain relativement plat Climat océanique avec une influence continentale Pluviométrie annuelle moyenne : 670,7 mm Température moyenne : 11,8°C Vents dominants de Sud-Ouest et Nord-Est Foudre : faible densité de foudroiement
Eléments naturels	 Aux alentours immédiat du site: paysage industriel et artisanal, bordé au sud par des terrains agricoles. Puis, paysage rural faiblement urbanisé à l'ouest, davantage urbanisé à l'est (marqué par la présence des axes routiers et de plusieurs zones d'activités) Site classé à 1,2 km au Nord-Est du site ZNIEFF la plus proche à 1,5 km à l'Est du site Absence de zones humides sur l'emprise de la ZA de la Loge Absence de ZICO Zone Natura 2000 à plus de 20 km
Eléments humains	 Emprise sur la ZA de la Loge à vocation artisanale et industrielle Voie ferrée SNCF Nantes La Roche sur Yon, à 100 m à l'Est Présence d'entreprises au voisinage immédiat dans la ZA de la Loge et côté Est de l'autre côté de la voie ferrée Axes routiers les plus proches : RD 2A et RD 763

8 JUSTIFICATION DU CHOIX DU SITE ET DU DIMENSIONNEMENT DE L'INSTALLATION

Du fait de son activité, la société LRV s'est implantée dans une zone d'activités à vocation industrielle en 2003. L'activité est ainsi compatible avec le règlement du PLU.

Les critères suivants ont par ailleurs été pris en considération lors du choix du terrain :

- l'accessibilité par le réseau routier proche du site,
- la situation géographique,
- l'éloignement des zones d'habitations denses et des établissements recevant du public.

L'installation a été dimensionnée en réponse au marché local, s'adaptant à une production annuelle fluctuant entre 10 000 tonnes et 17 000 tonnes, en fonction des années et des marchés obtenus, et aussi permettre une diversité des matières premières (bitumes) pour développer de nouvelles gammes de produits.

Les techniques de fabrication mises en œuvre sont courantes et éprouvées. Du fluxant végétal est utilisé en lieu et place du fluxant pétrolier. Les installations sont placées sous couvertures afin de limiter fortement les consommations énergétiques.

Par ailleurs, la pose de panneaux solaires est prévue en 2016 (demande d'investissement en cours de validation), afin de limiter les consommations d'énergies d'origine fossile ou nucléaire.

9 PROTECTION DE LA QUALITE DE L'EAU

9.1 ALIMENTATION EN EAU

L'eau utilisée pour les besoins de l'activité provient du réseau public d'adduction d'eau potable (AEP).

La consommation d'eau est en moyenne de 3 800 m³ par an.

Elle est suivie au travers d'un compteur équipé d'un disconnecteur.

L'eau est utilisée sur le site pour

- La fabrication des émulsions (environ 3 770 m³/an)
- L'usage sanitaire (W.C. lavabos, douche) (environ 20 m³/an)
- Le laboratoire (nettoyage de la verrerie) (environ 5 m³/an).

La consommation d'eau annuelle est estimée, au terme de l'augmentation d'activité prévue, à environ 4 000 m³.

9.2 NATURE ET TRAITEMENT DES EFFLUENTS

9.2.1 Les eaux usées sanitaires

Les eaux usées domestiques sont collectées séparément pour ensuite rejoindre le réseau communal et la station d'épuration par lagunage de la ZA de la Ribotière.

9.2.2 Les eaux pluviales

Les eaux pluviales de toitures et de voierie sont collectées par des réseaux distincts : Les Eaux Pluviales de Toitures rejoignent directement le bassin d'orage de la ZA.

Cet ouvrage de régulation, d'une capacité de 7 250 m³, est équipé de vannes guillotines actionnables pour retenir tout écoulement accidentel.

Les Eaux Pluviales de Voieries (EPV) sont traitées au préalable par un débourbeur – séparateur d'hydrocarbures avant de rejoindre le bassin d'orage de la ZA.

9.2.3 Les eaux usées industrielles

Il n'y a pas de rejets d'eaux de process. L'eau servant à refroidir les émulsions fabriquées ressert en effet à la fabrication des émulsions.

9.2.4 Les eaux d'incendie

Les besoins en eau pour l'extinction d'un incendie intervenant sur le site ont été estimés à partir de la note de calcul D9 : ils sont de 120 m³ par heure pendant 2 heures.

Ces eaux d'extinction incendie resteraient confinées sur le site, formant une rétention globale, une fois actionnée la vanne de barrage en amont du débourbeur-déshuileur ; le volume disponible étant de 280 m³.

Notons par ailleurs que la Zone d'Activités de la Loge est équipée d'un bassin de collecte des eaux pluviales d'une capacité de 7 250 m³, qui dispose d'une vanne guillotine en aval du bassin, pour éviter toute pollution du milieu naturel.

9.3 DISPOSITIONS PRISES POUR PROTEGER LA QUALITE DE L'EAU

L'entretien, le nettoyage, la vidange et l'élimination des boues du débourbeur-déshuileur sont assurés annuellement par une entreprise spécialisée.

L'ensemble des voies de circulation est imperméabilisé et relié à un débourbeur-déshuileur entretenu annuellement.

L'ensemble des stockages de liquides dangereux est réalisé sur rétentions suffisamment dimensionnées. Les seuls équipements enterrés sont les 2 cuves de fluxant végétal de 50 m³. Elles sont à double parois et équipées d'un détecteur de fuite régulièrement contrôlé. L'alarme visuelle de ces détecteurs est reportée à l'entrée du hall de fabrication, côté entrée de l'atelier de maintenance, et visible du poste de commande.

10 PROTECTION DE LA QUALITE DE L'AIR

10.1 Sources D'emissions atmospheriques

Les seuls rejets atmosphériques du site étudié sont :

- les émanations gazeuses en provenance des évents des cuves de stockage des matières premières bitumineuses et des liants bitumineux ;
- les gaz d'échappement des moteurs des véhicules qui transitent sur le site ;
- les gaz de combustion de la chaudière gaz.

- Les émanations gazeuses en provenance des évents des cuves de stockage des matières premières bitumineuses et des liants bitumineux sont très limitées. Celles-ci restent ponctuelles et limitées à quelques m³.
- Aucun produit susceptible d'émettre des composés organiques volatils (COV) n'est utilisé en quantité significative sur le site.
- Les dégagements des véhicules à moteur thermiques sont composés de dioxyde et de monoxyde de carbone (CO₂ et CO), de composés organiques volatils (COV), d'oxydes d'azote (NO_x), de dioxyde de soufre (SO₂), d'éléments métalliques divers à l'état de traces et de poussières.

Ce terme source, correspondant au trafic de 20 camions par jour au maximum (6 camions par jour en moyenne sur l'année) et de 4 véhicules légers, est difficilement quantifiable car il ne s'agit pas de sources fixes. Il est minime par rapport au trafic enregistré sur les voies de circulation alentours.

• La chaudière du site, de 1,16 MW de puissance nominale, fonctionne au gaz naturel, qui émet des rejets de combustion composés principalement d'eau et de dioxyde de carbone.

10.2 DISPOSITIONS PRISES POUR PROTEGER LA QUALITE DE L'AIR

Les émissions atmosphériques liées au trafic routier se trouvent réduites par :

- La mise en circulation de véhicules conformes aux normes anti-pollution (vérification lors des contrôles techniques),
- L'obligation faite aux véhicules en cours de chargement ou de déchargement, d'avoir leur moteur à l'arrêt,
- Les manœuvres de camions qui se font exclusivement sur voiries imperméabilisées, sans envol de poussières,
- La limitation de vitesse fixée à 25 km/h sur le site,

Les distances parcourues sur site qui sont très faibles (de l'ordre de 200 m).

Le gaz naturel pour le fonctionnement de la chaudière, et considéré comme le combustible fossile le moins polluant, émet des rejets de combustion composés principalement d'eau et de dioxyde de carbone.

Des contrôles de rendement de la chaudière sont périodiquement réalisés par un organisme habilité.

Le site ne comporte pas, à proximité, d'écran géographique pouvant gêner la diffusion des émissions gazeuses.

Les sources potentielles d'odeur inhérentes à l'activité sont liées à la mise en œuvre des matières bitumineuses.

La production se fait sous hall (bâtiment) fermé, à l'abri du vent.

Par ailleurs, compte tenu de l'éloignement de l'installation par rapport aux tiers, et notamment aux habitations, les éventuelles émissions olfactives ne constituent pas une source de nuisance pour le voisinage.

Aucune plainte de voisinage n'a été recensée.

11 BRUIT

11.1 Sources de Bruit

L'activité n'est pas de nature bruyante. L'impact sonore imputable à l'activité du site est lié aux installations suivantes :

- le trafic engendré par l'activité : au maximum 20 camions et 4 véhicules légers par jour,
- les manutentions (1 chariot élévateur au gaz),
- le mélangeur pour la fabrication des émulsions (situé à l'intérieur de l'atelier de fabrication),
- la chaudière (située dans un local fermé),
- le compresseur (de faible puissance 4 kW et situé à l'intérieur de l'atelier de fabrication),
- Les pompes de process (situées à l'intérieur du bâtiment) et de chargement/dépotage (faiblement bruyantes).

Il n'y a pas de vibrations transmises par les procédés industriels.

La voirie est conçue pour supporter un trafic poids lourds. Les nuisances liées aux vibrations sont donc négligeables.

11.2 EFFETS MESURES DE L'ACTIVITE

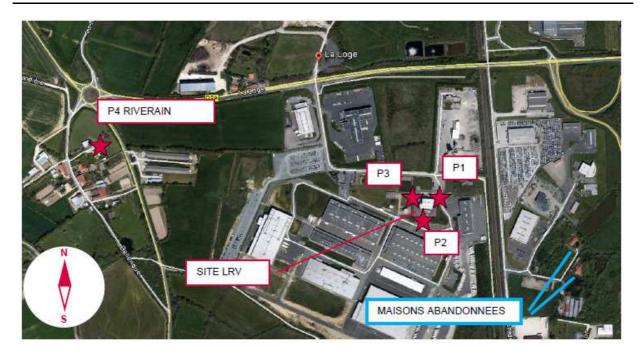
Une campagne de mesures de bruit dans l'environnement du site étudié a été effectuée les 25 et 26 avril 2016. Le but de cette intervention est de relever les niveaux de bruit résiduel et ambiant en limite de propriété du site et dans le voisinage le plus proche, afin de vérifier si les niveaux maxima autorisés sont respectés.

4 emplacements de mesures ont été choisis :

- Point 1 Nord-Est : Limite De Propriété (LDP) du site ;
- Point 2 Sud : LDP du site :
- Point 3 Nord-Ouest : LDP du site ;
- Point 4 Ouest : riverain situé à l'ouest du site.

Les emplacements de mesures en limite de propriété de l'établissement sont déterminés en fonction des positions respectives de l'installation et des zones à émergence réglementée.

Plan des points de mesures de bruit



Les conclusions de cette campagne de mesure des niveaux sonores sont les suivantes :

- les niveaux sonores admissibles en limite de propriété sont conformes aux points de mesure, en période diurne et nocturne.
- les émergences dans le voisinage sont conformes au point de mesure à l'ouest du site, en période diurne et nocturne.
- Il n'a pas été relevé de tonalités marquées.

11.3 DISPOSITIONS PRISES POUR LIMITER L'IMPACT SONORE DE L'INSTALLATION

Tous les moteurs et appareils mécaniques sont installés et aménagés pour limiter les contraintes sonores, tant pour les travailleurs que pour l'environnement.

Les chauffeurs doivent arrêter leurs véhicules pendant les opérations de livraison et d'expédition.

La vitesse de circulation est limitée sur le site à 25 km/h.

Le local chaufferie est en parois maçonnées et porte rideau métallique.

12 GESTION DES DECHETS

12.1 DECHETS GENERES SUR LE SITE

L'activité de LRV du Poiré sur Vie génère très peu de déchets.

Le site a mis en place un tri sélectif des déchets à la source pour les :

- Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques,
- Papiers de bureaux,
- Cartons,
- Chiffons souillés.
- Déchets issus du nettoyage annuel du séparateur d'hydrocarbures,

Qui sont par ailleurs produits en très faibles quantités.

LRV Le Poiré sur Vie respecte la réglementation relative au contrôle des circuits de traitement des déchets via :

- la mise en place du **registre déchets**, justifiant les tonnages enlevés et les modes d'élimination des déchets :
- l'établissement de **bordereaux de suivi de déchets**, pour tout enlèvement de Déchets Dangereux.

La faible augmentation de production envisagée aura peu d'impact sur les quantités de déchets produites.

LRV s'engage à maintenir la bonne gestion de ses déchets via des filières agréées, vers des centres de traitement autorisés.

12.2 DISPOSITIONS PRISES POUR LIMITER LA PRODUCTION DE DECHETS

La société LRV mène une politique de réduction et de tri sélectif des déchets à la source.

Sur le site, la formation du personnel permet d'orienter correctement les déchets, en évitant les mélanges. Une zone dédiée permet le tri des déchets par nature (Emballages et chiffons souillés, bombes aérosols vides).

Dans l'attente de leur élimination finale, les déchets sont stockés dans des conditions assurant toute sécurité et ne présentant pas de risques de pollution : stockage extérieur des déchets en bacs fermés agréés, sur une surface imperméabilisée et reliée au débourbeur-déshuileur du site.

13 UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE

Les sources d'énergie utilisées sur le site étudié sont l'électricité (pour le chauffage et l'éclairage des locaux et le fonctionnement des process), et le gaz (pour la chaudière). L'augmentation de leurs consommations pour satisfaire aux besoins futurs du site sera limitée.

Les consommations annuelles pour 2015 ont été de l'ordre de :

- 127 500 kWh pour l'électricité
- 191 700 kWh pour le gaz.

Ces consommations sont suivies.

Le site dispose d'une Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO), qui permet d'optimiser les installations et les process.

Le bâtiment de production n'est pas chauffé. L'eau utilisée pour le refroidissement des émulsions sert ensuite à fabriquer d'autres émulsions.

Par ailleurs, LRV a réalisé en 2015, une étude des consommations énergétiques qui a débouché sur la mise en place d'un plan d'actions en cours de réalisation et s'appliquant pour les bâtiments et activités. Le site est certifié ISO 50001 pour le management de l'énergie depuis novembre 2015.

Enfin, dans le cadre de sa démarche environnementale (Voir certification ISO 14001), le personnel du site LRV du Poiré sur Vie est régulièrement sensibilisé aux conséquences des mauvaises conduites (portes ouvertes, lumières laissées allumées, etc.).

14 EMISSIONS LUMINEUSES

Les émissions lumineuses dans la zone étudiée sont caractéristiques d'un éclairage de zone industrielle.

Le site LRV ne possède pas d'enseignes lumineuses. Il dispose uniquement d'éclairages extérieurs par lampadaires / projecteurs, principalement orientés vers les installations du site et destinés à la circulation de nuit sur les voiries et pour le cheminement des piétons en toute sécurité.

Compte tenu de l'éloignement de ces équipements par rapport aux tiers, et notamment aux habitations, axes routiers et ERP, les émissions lumineuses de LRV ne constituent pas une source de nuisance pour le voisinage.

15 TRAFIC

Le trafic de l'établissement comprend :

- les livraisons de matières premières,
- les expéditions de produits finis,
- les véhicules pour l'élimination des déchets,
- les véhicules du personnel et des visiteurs.

Le trafic engendré par l'activité du site est d'au maximum 20 camions par jour (6 camions par jour en moyenne sur l'année). A cela s'ajoutent les véhicules des 4 salariés du site.

Par comparaison au trafic sur les voies de circulation alentours (RD 2A et RD 763), l'impact de l'activité de la société LRV sur le trafic local est et restera limité.

16 PROTECTION DES ELEMENTS NATURELS ET HUMAINS

Toutes les dispositions sont prises par LRV pour limiter l'impact de son activité sur les milieux naturels et humains environnants (voir paragraphes précédents). Les rejets atmosphériques sont limités et contrôlés. Les eaux pluviales de voiries sont traitées dans un débourbeur-déshuileur régulièrement entretenu, avant d'être envoyées au réseau d'eaux pluviales de la zone. Tous les stockages de produits dangereux sont réalisés sur rétentions suffisamment dimensionnées.

La nature et le volume des polluants émis par l'activité de l'entreprise ne peuvent être à l'origine d'une dégradation chronique et aiguë de certains facteurs biologiques de l'environnement (faune, flore, qualité des eaux).

Les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique ou floristique (ZNIEFF) et les zones NATURA 2000 sont suffisamment éloignées pour ne pas être affectées par les activités de la société LRV.

L'état des lieux faunistique et floristique établi en 2004 par SOGREAH pour la ZA de La Loge ne met pas en évidence d'espèces particulièrement sensibles sur les parcelles étudiées sur lesquelles LRV Le Poiré est implanté.

Par ailleurs, dans le dernier inventaire des zones humides validé par la commune du Poiré sur Vie fin 2012, aucune zone humide n'a été recensée sur la parcelle exploitée par LRV ni sur les parcelles limitrophes.

17 EVALUATION DES RISQUES SANITAIRES

17.1 IDENTIFICATION DU POTENTIEL DANGEREUX POUR L'HOMME

L'analyse des paragraphes précédents permet de présenter une hiérarchisation des différentes voies de transferts relatives aux sources de pollutions possibles :

- ⇒ le cas des pollutions accidentelles sort du cadre d'une étude d'impact santé sur les populations riveraines. Il rentre dans le cadre de l'étude de danger.
- ⇒ le stockage des produits chimiques utilisés, des produits entrants et des déchets, et leur traitement sur zones étanches ou sur rétention, permettent d'éliminer les risques de transferts des produits dans les sols et/ou les eaux souterraines.
- ⇒ les rejets d'effluents domestiques et pluviaux le nécessitant sont dûment traités,
- ⇒ il n'y a pas de rejet d'effluent industriel
- ⇒ les nuisances acoustiques sont limitées et respectent les critères d'émergences réglementaires,
- ⇒ les rejets atmosphériques sont limités et suivis dans le cadre du contrôle périodique de la chaudière.

17.2 EVALUATION DE L'EXPOSITION

Au vu de la faible importance des sources de pollution mises en évidence dans l'étude d'impact, la présente évaluation des risques sanitaires fait l'objet d'une approche qualitative uniquement.

Les données locales sont issues de l'association Air Pays de Loire, réseau agréé de surveillance de la qualité de l'air en région des Pays de la Loire.

Une surveillance de la qualité de l'air est effectuée à La Roche sur Yon, au moyen d'une station de mesures fixe, située impasse Eugène-Delacroix, à environ 20 km au Sud-Est du site étudié, dans un environnement urbain.

Le rapport annuel 2014 de la qualité de l'air dans les Pays de la Loire montre que La Roche sur Yon a bénéficié de bons indices de la qualité de l'air 74% des jours de l'année.

Un dépassement du seuil d'alerte pour les particules fines a été constaté, ainsi qu'un dépassement de l'objectif de qualité pour l'ozone.

Les concentrations en oxydes d'azote mesurées à la station Delacroix sont compatibles avec la présence de riverains. Les faibles émissions atmosphériques du site étudié n'accentuent pas localement le bruit de fond mesuré, de manière significative.

Par ailleurs, dans les secteurs situés au Nord-Est et Sud-Ouest du site étudié (situés sous les vents dominants), l'habitat est très dispersé et il n'y a pas d'établissement sensible.

17.3 CONCLUSION DE L'EVALUATION DES RISQUES SANITAIRES

Compte-tenu de ces éléments, il apparaît que les effets sur la santé des populations générés par les émissions du site sont minimes. Il n'y a donc pas lieu a priori de procéder à l'étape

suivante de l'Evaluation des Risques Sanitaires : caractérisation des risques sanitaires par évaluation quantitative de l'exposition.

18 EFFETS CUMULES DU SITE AVEC D'AUTRES PROJETS EN COURS

Les projets en cours sur la commune du Poiré sur Vie ont été identifiés sur le site de la Préfecture de Vendée et leurs effets ont été étudiés.

Le projet de la société LRV ne sera pas à l'origine de rejets significatifs dans l'atmosphère. Les rejets des 2 projets (unités de méthanisation) relevant de la réglementation des ICPE seront captés. Il n'y a pas d'effets cumulés à attendre de leur réalisation avec le projet d'augmentation d'activité du site LRV du Poiré sur Vie.

19 EFFETS TEMPORAIRES ET INDIRECTS LIES A L'ACTIVITE

L'usine est fermée 2 semaines en août et 2 semaines en décembre. En dehors de ces périodes d'arrêt, l'activité est relativement constante.

Les installations sont conçues et dimensionnées pour accepter de faibles variations de production, de manière à ne pas être à l'origine d'impact temporaire sur l'environnement.

Une maintenance préventive de l'installation et des équipements est réalisée sur janvier / février.

Compte-tenu de la nature des activités exercées et de la maintenance préventive réalisée sur les installations, la société LRV du Poiré sur Vie n'est pas à l'origine d'impact temporaire.

20 REMISE EN ETAT DU SITE

La mise à l'arrêt de l'installation, comme un changement d'exploitant, feraient l'objet des démarches administratives et techniques imposées aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, par le code de l'environnement.

21 NOTE ECONOMIQUE

Différents aménagements ont déjà été entrepris ou sont prévus pour limiter les effets de l'activité de l'entreprise LRV sur l'environnement. Il s'agit notamment de :

Nature de l'investissement	Montant estimé
Dépenses ponctuelles	
Abri pour stocker les GRV	6 300 €
Obturateur sur le réseau eaux pluviales	5 000€
Analyse du Risque Foudre	1 400 €
Panneaux solaires	50 000 €
Détecteurs de fumées et gaz	1 400 €
Dépenses périodiques	
Elimination des déchets	3 000 €/an
Mesures de bruit	1 200 €/3 ans
Contrôles réglementaires	5 000 €/an

Enfin, le fonctionnement de l'établissement représente des frais d'exploitation parmi lesquels sont liés à l'environnement (liste non exhaustive) :

- l'entretien des abords de l'installation dans un état de propreté satisfaisant, ceci tant pour des raisons de sécurité et de salubrité que pour l'image laissée aux visiteurs ;
- la mise en place des filières de traitement des déchets adaptées ;
- les coûts d'analyses et mesures environnementale, d'entretien et contrôles périodiques de sécurité, les matières consommables ;
- les formations du personnel en matière d'environnement et de sécurité ;
- la rémunération du personnel attaché à la gestion de l'environnement...

22 ANALYSE DES DIFFICULTES RENCONTRES ET DES METHODES UTILISEES

L'étude d'impact est établie conformément aux dispositions définies à l'article R512-8 et R122-5 du Code de l'Environnement.

Aucune difficulté particulière n'a été rencontrée pour préciser la sensibilité du milieu ni pour estimer les impacts potentiels de l'activité.